Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 55 (1926)

Heft: 8

Artikel: La lutte contre l'alcoolisme par l'école

Autor: Coquoz, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041008

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dans son disciple, ni non plus directement les espèces intelligibles, mais il meut le disciple au moyen de son enseignement à se former lui-même, par la vertu de son intelligence, les concepts intelligibles, dont il lui présente du dehors les signes... »

E. DÉVAUD.

La lutte contre l'alcoolisme par l'école

L'éducation antialcoolique doit se faire avant tout dans la famille. C'est elle qui, la première, a qualité pour diriger l'enfant dans la vie morale. L'école, même très chrétienne, n'est destinée qu'à seconder les efforts de la famille et à remplacer celle-ci dans l'enseignement qu'elle ne peut pas donner. Il est des choses pour lesquelles les maîtres les plus dévoués ne pourront jamais remplacer la famille. Nous croyons qu'il en est ainsi de l'éducation antialcoolique. Si les parents donnent l'exemple de la sobriété, il est très certain que leurs enfants seront entraînés par cet exemple.

Cependant, l'école est tout de même un facteur essentiel dans l'éducation antialcoolique. Mais ici, comme dans la famille, la grande leçon de l'exemple est d'une absolue nécessité. Sans le bon exemple, l'instruction antialcoolique n'aboutirait pas. Supposons un instant que l'instituteur ne fasse que donner sèchement et sans conviction l'enseignement antialcoolique qu'il est obligé de donner, qu'en résultera-t-il pour la plupart de ses élèves? Aucun bien. La lettre sans l'action reste morte. La morale de la sobriété est comme toute autre morale, elle n'a de valeur que si elle est appliquée à la vie. Il est donc nécessaire que nous ajoutions à nos explications sur les dangers et la laideur de l'intempérance, l'exemple d'une vie sobre et d'un caractère modéré en toutes choses; nous ferons ainsi beaucoup plus pour la bonne cause que les plus beaux discours. Dans son langage imagé et pittoresque, saint François de Sales dit : « J'estime bien plus une once de bons exemples que cent livres de paroles. »

Ne perdons pas de vue que les enfants saisissent immédiatement les contradictions qui pourraient exister chez nous entre la théorie et la pratique. Nous devons être sur nos gardes et nous conduire de telle façon que nous ne méritions pas l'application du proverbe : « Il parle bien, mais il marche mal. »

Nous ne devons donc pas rester dans le domaine de la théorie pure et simple et nous contenter de donner des conseils ou des avis :

¹ Nous nous sommes, sans doute, reporté à saint Thomas, article cité (Cf. Pègue, V, 616); mais nous en avons utilisé aussi un substantiel commentaire du P. Schwalm, O. P., intitulé: De l'activité intellectuelle d'un maître d'après saint Thomas (Revue thomiste, 1900, p. 251), que nous a obligeamment signalé M. l'abbé Journet, directeur au Séminaire de Fribourg.

« Il ne faut pas boire d'alcool, il ne faut pas faire d'abus, etc... »; mais nous devons unir la parole à l'acte. Nous estimons l'enseignement intuitif. Or, l'exemple est le meilleur moyen d'illustrer nos leçons. Dans ce cas, le tableau est vivant!

Nous avons, en matière d'antialcoolisme, à ouvrir la voie par le bon exemple. En dehors de nos heures de classes, dans nos promenades scolaires, dans nos excursions, dans nos fêtes de villages ou de paroisses, etc., nous aurons, maintes fois, l'occasion de démontrer pratiquement à nos élèves qu'on peut vivre agréablement, prendre un plaisir sans recourir à l'excitation factice des boissons alcooliques. C'est ainsi que nous devons agir, en toute occasion, par une action intime sur la vie réelle de l'enfant.

Nous le répétons, l'instruction antialcoolique sans application à la vie est lettre morte. Notre objectif principal doit rester la vraie éducation antialcoolique, celle qui fait vivre les principes. Cette éducation seule est capable de transformer les mœurs actuelles. C'est l'éducation qui transforme le monde et les habitudes, a dit un grand philosophe.

Si le corps enseignant, bien uni et bien pénétré de son devoir, réussit à faire disparaître une des habitudes les plus néfastes, celle de la boisson, il contribuera à augmenter considérablement la somme du bien-être physique et moral de nos chères populations.

Nous nous résumons. Nous disons que l'école a une double tâche :

1º Elle a l'obligation de donner l'instruction antialcoolique. L'enseignement de l'hygiène et des sciences naturelles se prête admirablement à cet enseignement spécial.

2º Elle doit appliquer à la vie journalière de l'écolier l'instruction antialcoolique, car il est nécessaire que l'enfant contracte, pendant sa scolarité, des habitudes de sobriété. L'exemple du maître entraînera la classe.

L'éducation antialcoolique doit être un appel solennel à la conscience de l'enfant.

Fribourg.

E. Coquoz.

REFOULEMENT

Un jeune garçon, — appelons-le Casimir, — était élevé (fort mal) par un père grossier, qui le battait souvent. Sa mère était douce, mais faible, incapable de le protéger contre les mauvais traitements de son despotique mari. Le caractère de Casimir se ressentait des circonstances de la famille. Il était devenu sournois et surtout brutal. Il se vengeait sur les bêtes; les oisillons, les souris, les grenouilles, les lézards, subissaient cruellement sa méchanceté, mais les chats surtout, sans doute parce que ces animaux étaient les favoris de son père.